



La Cité des métiers de la Villette :

→ **UN OUTIL D'INSERTION PROFESSIONNELLE AU SEIN D'UNE BIBLIOTHÈQUE**

Seize ans du même concept

La première Cité des métiers (CDM) a ouvert ses portes au public en 1993 au sein de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) de la Villette à Paris, en étroite connexion avec la médiathèque de cet établissement. L'objectif de cet espace d'information et de documentation est, depuis l'origine¹, double : répondre au mieux aux besoins des publics de trouver informations et conseils dans les domaines de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de la reconversion professionnelle... et élargir le spectre des outils proposés par la Cité des sciences afin de « rendre accessibles à tous les évolutions des sciences, des techniques et des savoir-faire industriels ». Ce second objectif sous-tend une volonté d'ouverture des publics de la Cité des sciences au-delà des seuls scolaires et passionnés de sciences et de technologie. L'idée est d'étendre l'offre non seulement au loisir culturel, mais aussi à la résolution de problèmes, de dépasser la présentation ou la discussion des savoirs afin de rendre service, d'aider chacun à mieux gérer², dans sa

vie quotidienne, l'impact des changements technologiques sur les métiers, les filières et l'emploi.

Un centre de conseil et de ressources toujours défini par la même charte...

Conçue comme un système évolutif lié directement aux besoins des usagers, la Cité des métiers n'a cessé de reconfigurer son offre. Certes, sa charte et son architecture d'ensemble sont restées à l'identique, fondées sur un schéma de partenariats institutionnalisés, organisés en pôles de conseils. La principale modification statutaire est qu'aujourd'hui une convention unique, définissant la Cité des métiers comme une « unité partenariale de développement » pilotée par un conseil stratégique, est signée par les douze partenaires qui co-animent la Cité des métiers, au lieu de conventions bilatérales avec chacun d'entre eux. Concrètement, les obligations de chacun sont restées identiques, mais la volonté d'une gouvernance collective et d'une responsabilité partagée est affirmée comme essentielle.

OLIVIER LAS VERGNAS

Olivier.LASVERGNAS@cite-sciences.fr

CATHERINE PROKHOROFF

Catherine.PROKHOROFF@cite-sciences.fr

*Cité des sciences et de l'industrie
Bibliothèque des sciences et de l'industrie,
Cité des métiers*

Olivier Las Vergnas est délégué à l'insertion, la formation et l'activité professionnelle de la Cité des sciences et de l'industrie et secrétaire général du réseau international des cités des métiers, après avoir été chef de projet de la Cité des métiers et de la Cité de la santé de la CSI. Docteur ès sciences de l'univers et statisticien, il a, entre autres, coproduit la série documentaire « Le temps des souris » de 1999 à 2001, et contribué à plusieurs ouvrages, dont Science en bibliothèque (Éd. du Cercle de la librairie, 1994). Il est également président de l'Association française d'astronomie et directeur de la publication du magazine Ciel et espace.

Titulaire d'un DEA d'études slaves et d'un diplôme supérieur des sciences et des techniques de l'information et de la documentation de l'INTD, Catherine Prokhoroff a été bibliothécaire à la bibliothèque de l'Institut national d'études slaves et à la BU de Paris-4, section slavistiques. Chargée de la coordination de la documentation de la Cité des métiers de la Villette, elle a écrit plusieurs articles qui lui sont consacrés.

1. Voir par exemple : Madeleine Avrain, Olivier Las Vergnas, Catherine Prokhoroff, « La vie d'une chimère, trois ans de Cité des métiers à la Villette », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 171, 2^e trim. 1996, p. 42-47 et Danièle Drevet, Olivier Las Vergnas, Catherine Prokhoroff, « La Cité des métiers de la Villette », dossier « La culture scientifique et technique face à la fracture sociale », *Revue Alliage, culture, science, technique*, n° 29, 1995.

2. C'est dans ce même esprit que, huit ans plus tard, verra le jour la Cité de la santé.

Voir par exemple : Olivier Las Vergnas, « Les métiers de l'orientation : quelles formations pour quelles professions demain », « Actes du colloque international : orientation : passé, présent, avenir », *L'orientation scolaire et professionnelle*, hors-série 2005, Inetop-Cnam et Nathalie Chalhoub, Olivier Las Vergnas, Tù-Tam Nguyen, Isabelle Wallet, « Une expérience de médiation : la Cité de la santé », *Le journal des professionnels de l'enfance*, n° 27, juillet 2003, p. 68 et suivantes.

... mais en adaptation constante pour faire face aux demandes et besoins

C'est donc du côté de l'offre que la CDM a surtout évolué, d'une part pour des raisons techniques et d'autre part pour suivre, voire anticiper la transformation des besoins et des demandes.

Ainsi, la Cité des métiers a dû s'adapter aux évolutions des systèmes technologiques. Créée à l'époque du Minitel, elle met en œuvre aujourd'hui des portails s'appuyant sur des systèmes de gestion de contenu (CMS). Elle a néanmoins gardé une organisation en grappes de bornes thématiques, donnant accès à des offres thématiques, plutôt que d'uniformiser une didacthèque du type cyberspace où tous les terminaux donneraient accès au même niveau supérieur d'entrée dans une arborescence unique.

D'autre part, les demandes explicites des usagers ainsi que le contexte des services de conseils et d'information sur la vie professionnelle se sont radicalement transformés³. D'une époque de pénurie d'accès aux offres d'emploi, nous sommes passés à une ère d'informations pléthoriques. Dans le même temps, de multiples dispositifs de suivi (suivi mensuel personnalisé...) ont été mis en place, segmentant les publics pour les encadrer, les positionner et les tracer. En ce sens, trois axes d'évolution se sont combinés.

1. Plus de conseils, moins de demandes d'informations à court terme

S'il reste des visiteurs qui viennent chercher des réponses urgentes, des offres d'emploi, des stages rémunérés, en privilégiant exclusivement la recherche sur internet (« J'ai noté 109 annonces entre aujourd'hui et hier, surtout dans le bâtiment ou le déménagement

3. Véronique Clarens, Olivier Las Vergnas et Barbara Dubois, « Les cités des métiers impulsent le travail en réseau des professionnels de l'orientation », dossier « La professionnalisation des acteurs de l'orientation tout au long de la vie », *Actualité de la formation permanente*, n° 208, Saint-Denis-La Plaine, Centre Inffo, 2007.

Le label et la charte Cité des métiers

Le label CDM, commun à toutes les plateformes Cités des métiers, leur impose d'être un lieu ouvert, en accès libre et gratuit, à tous les publics (jeunes scolarisés ou non, adultes actifs occupés ou non), multi-partenaires et permettant toutes les modalités de consultation et d'information, à savoir des entretiens sans rendez-vous avec des conseillers, une documentation imprimée et en ligne ainsi qu'une offre d'ateliers, de forums et de journées thématiques. Elles doivent traiter tous les aspects de la vie professionnelle et tous les secteurs et être organisées sous forme de pôles de conseils centrés sur les questions des usagers.

La charte Cité des métiers, quant à elle, définit les principes du service au public : « Une cité des métiers est centrée sur la demande, la question, le problème de l'usager, et non sur les institutions et leurs services : ce qui compte, ce n'est pas de remplir "la" prestation de "son" institution, mais que l'usager puisse ouvrir sa problématique, lui redonne sens et se réapproprie une stratégie d'action grâce à l'information et au conseil les plus larges. L'espace fonctionne sans rendez-vous imposé : ce qui compte, c'est le temps de l'usager, l'urgence de sa question ou le respect de l'étape qu'il est venu franchir avec l'aide du conseil ou des ressources. » (extrait de la charte)

[...] je reste tout l'après-midi parce que je peux venir tout le temps »⁴, la part de conseils plus stratégiques est en augmentation constante. « Ces demandes qui peuvent apparaître comme floues ou confuses traduisent le plus souvent un besoin de reconversion ou d'évolution professionnelles complexes à réaliser pour les personnes, que ce soit pour les salariés ou les demandeurs d'emploi. En effet, dans un contexte où les dispositifs de formation sont principalement structurés autour du statut et où les financements des coûts de formation ont été revus à la baisse au cours de ces dernières années, nombre de personnes ont besoin d'aide pour enclen-

4. *Usages, motivations et attentes des publics de la médiathèque...*, Ethnologie appliquée, juin 2008, CSI, document interne.

cher et organiser leur reconversion ou évolution. L'activité est donc de plus en plus axée sur l'aide à la mise en œuvre du projet professionnel avec une place spécifique à la formation. Les personnes suivies ont de plus en plus besoin d'aide dans leur cheminement⁵. » « Les entretiens portent essentiellement sur "donner un mode d'emploi" pour aborder une réorientation, une évolution professionnelle, une VAE [validation des acquis de l'expérience], mais également sur la stratégie à adopter, les étapes à mettre en place et, pour la VAE, cibler au plus proche de l'expérience la certification pertinente au regard du projet professionnel⁶. »

2. Plus de demandes d'échange et de travail en petit groupe

Si la Cité des métiers a pour vocation de répondre aux questionnements individuels des usagers, de nouvelles formes d'usage et de besoins sont apparues auxquelles elle tente aujourd'hui d'apporter des réponses. Ainsi, des séances d'information et de présentation des ressources de la Cité des métiers sont-elles organisées mensuellement en direction de publics relais (formateurs, enseignants...) qui souhaitent utiliser les ressources de la Cité des métiers avec leur groupe de stagiaires ou d'élèves. De même, des clubs ont-ils été mis en place par les équipes de la Cité des métiers pour permettre aux usagers de s'entraider dans leurs démarches ou leurs analyses et constructions de projet (par exemple un club d'émergence de projet d'entreprise, un club 45+, un club « validation des acquis » ou encore un club de jeunes diplômés).

En plus de ces dispositifs, une ouverture de l'espace à des associations existantes se fait en soirée, afin de répondre à des demandes d'échanges et d'utilisations collectives des ressources (c'est en particulier le cas des réunions « El taller », mises en place avec une association d'entraide à l'insertion et l'évolution professionnelle des personnes d'origine latino-

5. Bilan 2008 du pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation », CSI, document interne.

6. Bilan 2008 du pôle « Changer sa vie professionnelle », CSI, document interne.

américaine). De même, la Cité des métiers propose en nocturne un club des parrains et marraines regroupant celles et ceux qui ont accepté de soutenir des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un dispositif de parrainage piloté par la direction régionale du travail et de l'emploi. Enfin, pour renforcer les outils et services proposés aux travailleurs en situation de précarité, une permanence de conseils spécialisés a été ouverte les mardis soirs et certains samedis.

Ces nouvelles formes d'usage collectif de la Cité des métiers prennent ainsi des aspects complémentaires qui vont de la logique de clubs proposés par les conseillers, jusqu'à des accueils qui ne sont pas sans rappeler une « maison des associations », avec la particularité que celle-ci se déploie au cœur même d'un centre de ressources documentaires.

3. Plus d'offres en direction des publics en transition, aux statuts hybrides moins pris en charge

Centrée sur les besoins et préoccupations des individus eux-mêmes, conçue pour accueillir tout type d'utilisateur, une cité des métiers met à disposition informations et conseils moins segmentés par statut que des lieux spécifiquement dédiés à tel ou tel public. Elle offre ainsi concrètement plusieurs avantages. Elle possède une capacité d'information à plus long terme, au-delà des changements ou juxtapositions de statuts (intérimaires, temps partiels subis, étudiants-travailleurs); elle se révèle plus pertinente pour répondre aux personnes en transition (étudiants en échec en premier ou deuxième cycle universitaire, fin de contrat à durée déterminée, travailleurs précaires, reprises d'activité) ou aux statuts multiples (étudiants-travailleurs, temps partiels multiples). Plus globalement, elle constitue un bon outil pour favoriser l'analyse comparative de plusieurs solutions dans une logique de consentement éclairé où la dialectique entre les aspirations de l'individu et les contraintes peut être sereinement analysée.

Enfin, la Cité des métiers est ouverte à toutes les démarches, que l'entrée soit une question clairement

Les pôles et les partenaires de la Cité des métiers de la Cité des sciences et de l'industrie

La Cité des métiers de la CSI est organisée autour de cinq pôles d'information et de conseil.

- Un pôle « Créer son activité », qui a pour mission de répondre aux demandes concernant la création d'entreprise ou d'activité. Il est animé par des conseillers de la boutique de gestion de Paris et de Pôle emploi.
- Un pôle « Trouver un emploi », qui a pour mission de répondre à toute question concernant l'emploi, les techniques de recherche d'emploi, l'aide au CV, à la lettre de motivation. Il est animé par des conseillers de Pôle emploi.
- Un pôle « Choisir son orientation », qui a pour mission de répondre aux questions concernant l'orientation scolaire et professionnelle, les établissements d'enseignement, les diplômés. Il est animé par des conseillers d'orientation-psychologues du centre d'information et d'orientation Médiacom.
- Un pôle « Changer sa vie professionnelle » qui a pour mission de répondre aux questions concernant les reconversions professionnelles, la validation des acquis de l'expérience. Il est animé par des conseillers de Pôle emploi, des retraités volontaires de la fonction RH liés au Cesi (Centre d'études supérieures industrielles) et à l'association inter-génération Univ-Card et du Dava (Dispositif académique de validation des acquis de Paris).
- Un pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation », qui a pour mission de répondre aux questions concernant la formation continue des adultes, salariés, demandeurs d'emploi. Il est animé par des conseillers du Centre Inffo (Centre d'information sur les formations) du Cnam (Conservatoire national des arts et métiers), du Fongecif (Fonds de gestion du congé individuel de formation), de la Dafco (Délégation académique à la formation continue de Paris) et du Cned (Centre national d'enseignement à distance).

formulée ou un problème exprimé par ceux qui ne savent plus quelle question poser, tant ils sont en décalage par rapport aux règles du jeu, et donc par rapport aux dispositifs existants.

Un fonds consulté par plus de cent mille utilisateurs par an

Une adaptation permanente des thématiques

Si les contenus du fonds documentaire de la Cité des métiers n'ont pas fondamentalement changé, des secteurs ont été développés afin de mieux répondre aux demandes nouvelles du public. Ainsi, le fonds sur les concours administratifs et leur préparation a été largement étoffé. On constate parallèlement que des ateliers sont aujourd'hui proposés afin de répondre à cette demande: « Se préparer à l'oral des concours », avec le soutien du FSE (Fonds social européen).

Une autre demande forte concerne le droit du travail, sous ses aspects contrat de travail, rupture du contrat, chômage, prud'hommes, droit des étrangers. Afin d'accompagner par le conseil cette demande, la question se pose de mettre en place des permanences juridiques. Par ailleurs, les demandes, nombreuses, concernant la validation des acquis de l'expérience ont conduit à enrichir le fonds des référentiels des diplômés les plus demandés et à renvoyer vers les sites *ad hoc* sur les postes multimédias.

Un public de tout âge et de toutes catégories socioprofessionnelles

La Cité des métiers intervient sur tous les champs de la vie professionnelle, elle brasse donc des publics qui, ailleurs, sont fragmentés, atomisés et parfois dévalorisés parce que circonscrits à des espaces spécialisés. Elle est par nature ouverte à tous les publics, quels que soient leur statut, leur âge, leur niveau d'étude ou de qualification, ou l'appartenance à une catégorie professionnelle ou géographique.

Les différents pôles d'information et de conseil à la Cité des métiers de la Villette. © Cité des métiers

Ainsi, près de 126 000 usagers ont fréquenté la Cité des métiers en 2008, dont 103 000 pour consulter le fonds documentaire (ouvrages, revues et sélections de cédéroms, de sites installés sur des postes multimédias, cf. plus haut), près de 18 % d'entre eux ont bénéficié d'un entretien avec des conseillers. 59 % des usagers qui s'adressent aux conseillers sont des femmes, 18 % des usagers ont moins de 26 ans. 53 % viennent de Paris, 43 % d'Île-de-France dont 36 % du département 93. S'ajoutent plus de 41 000 personnes qui ont participé aux événements que la Cité des métiers organise (journées de recrutement, ateliers, Forum de l'alternance) et près de 296 000 personnes ont visité les sites web.

La venue des usagers à la Cité des métiers n'est pas principalement motivée, comme c'est le cas des autres visiteurs de la Cité des sciences et de l'industrie, par des intérêts culturels ou par la curiosité. Elle touche davantage à des questionnements personnels, des enjeux de vie (voir tableau).

Un fonds en interaction forte avec les conseillers

L'interaction entre conseil et ressources favorise un processus d'apprentissage fondé sur l'alternance entre recherche autonome dans l'espace des ressources et démarche guidée dans l'espace de conseil. C'est à cette condition que peuvent se créer,

loin de l'assistantat, des espaces d'autonomie pour tous les usagers. C'est dans cet objectif, celui de favoriser au maximum l'autonomie de l'utilisateur, que les conseillers sont associés pour une meilleure connaissance des fonds et des outils, autant que faire se peut, à la sélection des acquisitions, au désherbage des collections.

Vingt-six autres cités des métiers, mais aucune autre dans une bibliothèque

Une des particularités de la Cité des métiers est de se situer dans un musée qui lui-même comporte une grande bibliothèque spécialisée dans les sciences et les techniques. Cet environnement a favorisé échanges et complémentarités avec la bibliothèque des sciences et de l'industrie: complémentarité dans la politique globale d'acquisitions (ouvrages pratiques pour la Cité des métiers, de description de métiers, adresses de lieux de formation; ouvrages techniques et professionnels pour la bibliothèque), collaboration dans la politique d'indexation (thésaurus commun), catalogue unique, ateliers de recherche d'emploi organisés en collaboration étroite avec le Carrefour numérique de la bibliothèque.

Pour autant, une frontière reste, qui relève encore de la perception visuelle et spatiale. Parmi les personnes interrogées à la bibliothèque, 1 sur 20, plutôt des étudiants, connaît l'existence

MOTIVATIONS DES USAGERS DE LA CITÉ DES MÉTIERS DE LA VILLETTE

Publics	Objectifs
Collégiens Lycéens Étudiants Parents	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer sur les études, les diplômes et les métiers • S'informer sur les établissements d'enseignement • S'informer sur l'enseignement en alternance • Connaître le fonctionnement du système éducatif
Jeunes en insertion Demandeurs d'emploi Actifs Créateurs d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le droit du travail • S'informer sur les concours administratifs • Préparer les concours administratifs • Consulter des guides de techniques de recherche d'emploi et des annuaires d'entreprises • Consulter des offres d'emploi • Connaître ses droits à la formation • Trouver la session de formation adaptée à son projet • S'informer sur le bilan de compétences, la VAE • Trouver, préciser ou mettre en forme ses idées de création d'activité • S'informer sur un secteur d'activité • Connaître les aspects juridiques, fiscaux, financiers de la création d'activité

de la Cité des métiers. Les autres n'ont « jamais vu qu'il y avait quelque chose là⁷ ». De même, des améliorations sont possibles et nécessaires, afin de rendre un meilleur service à nos publics, avec des espaces tel le Carrefour numérique dont le public est très proche de celui de la Cité des métiers.

La création en 1993 de la première CDM a très vite conduit des techniciens de l'orientation, du développement économique, de l'insertion et de l'action culturelle généraliste ou scientifique et technique à s'intéresser au concept. C'est ainsi que s'est progressivement développé un réseau de 26 Cités des métiers⁸ dont 13 en France et 13 dans sept autres pays. Toutes juridiquement indépendantes et portées par des collectivités territoriales ou des chambres consulaires, ces plateformes respectent le cahier des charges du label ainsi que la charte (cf. encadré p. 51) dans le cadre d'un système de franchise gratuite mis en place par la Cité des sciences et de l'industrie. Elles sont toutes membres de l'Association internationale du réseau des cités des métiers, créée en 2001⁹.

À part celle de la CSI, aucune autre à ce jour ne se trouve implantée dans une bibliothèque. Force est de constater d'ailleurs qu'en dix ans de projets (les premières autres ouvertures datent de 1999) un seul, celui de Grande-Synthe, dans le Nord, s'est situé en continuité d'une bibliothèque territoriale : il s'agissait d'un projet d'extension de la bibliothèque municipale qui aurait alors inclus dans ses murs une cité des métiers de plein exercice. Ce projet n'a malheureusement pu voir le jour pour des raisons de repositionnement de l'équipe municipale. Que déduire d'un tel constat ? Soit une telle association ne paraît pas pertinente, soit elle semble trop difficile à mettre en œuvre. Au vu du fonctionnement de la CDM de la CSI et de la satisfaction tant des usagers que des professionnels, notre

7. Usages, motivations et attentes des publics de la médiathèque, de la Cité des métiers et du carrefour numérique, Ethnologie appliquée, juin 2008.

8. Olivier Las Vergnas, Bernadette Thomas, « Les cités des métiers au-delà des frontières » *Revue Personnel*, Paris, ANDCP, 2007.

9. www.reseaucitedesmetiers.org

Les sélections de ressources numériques disponibles pour les usagers

Différents portails sont proposés aux utilisateurs de la Cité des métiers.

- Un portail dans la salle ressources emploi où plusieurs entrées sont offertes : trouver un emploi, avec une rubrique consulter des offres d'emploi ; organiser sa recherche d'emploi en s'informant sur les entreprises et sur le marché du travail ; conseils à l'emploi ; préparer sa seconde partie de carrière.
- Un portail « Création d'activité » propose une sélection de sites internet pour clarifier son idée, s'informant sur les créneaux porteurs, se former à la direction d'une entreprise, faire une étude de marché, s'informant sur les réglementations juridique, fiscale et sociale, consulter des études de marché, s'informant sur la concurrence, être accompagné...
- Un portail « Handicap » propose une sélection de sites internet offrant des informations pour les personnes handicapées et leurs proches.
- Un portail « Études et diplômes » propose une sélection de sites internet, de cédéroms et de films sur l'enseignement de la maternelle au lycée, l'enseignement supérieur, les études à l'étranger.
- Des bornes d'information sur les métiers proposant les fiches Actuel et les cartes métiers du CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse), « Planète métiers » de l'Onisep, Inforizon, des jeux d'orientation, Pass Avenir, la collection de cédéroms de l'Onisep « Itinéraire pour un métier »...
- Un portail « Formation tout au long de la vie » propose une sélection de sites web, banques de données et catalogues d'offres d'organismes de formation, des témoignages vidéos.
- Différents portails sont consacrés à la validation des acquis de son expérience, à la préparation de sa seconde partie de carrière, à l'apprentissage et à l'alternance, aux concours administratifs.

Deux bornes sont dédiées à la rédaction de curriculum vitae.

Un projet de Cité des métiers virtuelle, montrant la complémentarité entre une plateforme physique et les ressources disponibles en ligne, est en cours d'expérimentation (cf. <http://enligne.citedesmetiers.org>).

interprétation est plutôt en faveur de la seconde explication.

De fait, la conception et la réalisation d'une CDM classique, située en dehors de tout projet de transformation d'un équipement existant, se heurte déjà de multiples difficultés dues à la balkanisation des responsabilités en matière d'information et de conseil à la vie professionnelle : les cités des métiers naissant d'initiatives locales, et mélangeant emploi, orientation, action sociale, concernent donc

“C'est ainsi
que s'est
progressivement
développé un réseau
de 26 Cités des
métiers dont 13 en
France et 13 dans
sept autres pays”

toutes les échelles territoriales qui se partagent ces responsabilités. Il en résulte des difficultés d'ordre politique à y faire coïncider les intérêts de l'État, de la région, du département et du niveau local.

De même, elles mélangent des échéances propres aux acteurs de l'éducation initiale, de l'emploi et de l'évolution professionnelle, certains devant fournir des solutions immédiates, tandis que d'autres travaillent à l'échéance d'une génération : or, une CDM est tout à la fois dans le temps long de la construction d'une identité et dans l'urgence du chômage. Enfin, les CDM sont en permanence en recherche d'équilibre entre les attentes des différents partenaires. La fragilité de la structure partenariale, toujours soumise aux aléas et aux évolutions de l'environnement, en rend le pilotage délicat. La complexité du montage partenarial et la flexibilité des assemblages induisent une difficulté à mettre en place des instances de décision adéquates qui permettent le maintien

d'un «équilibre dynamique» garant de la pérennité du système.

Ces difficultés sont renforcées encore lorsque les CDM sont appelées à participer à d'autres structures, fédératrices elles aussi, comme c'est le cas aujourd'hui avec les maisons de l'emploi en France¹⁰.

Une complémentarité pourtant évidente

Les CDM sont les seuls lieux d'orientation volontairement conçus pour être communs aux jeunes, scolarisés ou non, et aux adultes, actifs ou non. À ce titre, elles présentent des avantages pour les uns comme pour les autres¹¹.

Pour les jeunes, une CDM favorise une prise de conscience des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi à tout âge et encourage ainsi à se préoccuper des possibilités futures d'insertion lors d'un choix d'orientation. Elle permet d'identifier des lieux ressources et des structures susceptibles de les aider à s'intégrer sur le marché du travail. De plus, elle les familiarise aux techniques de recherche d'emploi et leur donne accès à une palette d'outils pour améliorer leur connaissance du marché du travail.

Pour tous les publics, elle permet une meilleure connaissance des différentes voies de formation et de validation ; elle met en perspective réflexions à court et long termes. Ainsi, les Cités des métiers évitent le saucissonnage des lieux ressources concernés par les transitions professionnelles.

Dans les CDM s'est ainsi développée une ingénierie spécifique de l'orientation, respectueuse de l'autonomie de la personne et s'appuyant sur sa participation active au processus d'orientation : de fait, elle se positionne pour faire converger intérêt individuel et intérêt collectif, à la fois résistant à

la pression du marché du travail et à la recherche exclusive de l'adéquation, et permettant à l'individu de replacer ses aspirations dans une démarche stratégique de gestion de sa vie personnelle et professionnelle.

À ce titre, on ne peut que souhaiter le développement de telles offres en lien avec les bibliothèques publiques, car elles permettent d'apporter des ressources essentielles à l'élargissement des trajectoires professionnelles du plus grand nombre. ●

Février 2009

Repères bibliographiques

● Olivier Las Vergnas, Bernadette Thomas, « Les cités des métiers au-delà des frontières », *Revue Personnel*, Paris, ANDCP, 2007.

● Véronique Clarens, Olivier Las Vergnas et Barbara Dubois, « Les cités des métiers impulsent le travail en réseau des professionnels de l'orientation », dossier « La professionnalisation des acteurs de l'orientation tout au long de la vie », *Actualité de la formation permanente*, n° 208, Saint-Denis-La Plaine, Centre Inffo, 2007.

● Olivier Las Vergnas et Christelle Estienney, « Structures d'information et d'orientation : une efficacité renforcée par le mariage des labels », *Actualité de la formation permanente*, mai 2006, n° 202. En ligne : <http://alex.espace-competences.org/Record.htm?idlist=i&record=19120145124919483279>

● Olivier Las Vergnas, « Les métiers de l'orientation : quelles formations pour quelles professions demain », « Actes du colloque international : orientation : passé, présent, avenir », *L'orientation scolaire et professionnelle*, hors-série 2005, Inetop-Cnam.

● Olivier Las Vergnas, « Les supports documentaires à la Cité des métiers de La Vilette, fonctions et limites », dossier « Bibliothèques et éducation permanente », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, n° 3.

L'espace documentaire de la Cité des métiers de la Vilette. © Cité des métiers

● Nathalie Chalhoub, Olivier Las Vergnas, Nguyen Tù-Tam et Isabelle Wallet, « Une expérience de médiation : la Cité de la santé », *Le journal des professionnels de l'enfance*, n° 27, juillet 2003.

● Danièle Drevet et Ambroise Monod [coord.], dossier « Usager acteur : la Cité des métiers », *Actualité de la formation permanente*, 1999.

● Catherine Prokhoroff « Une expérience : la Cité des métiers à la Cité des sciences et de l'industrie », *Bibliothèques et emploi : le rôle des bibliothèques dans l'information sur l'emploi : actes du séminaire européen*, BPI-Centre Pompidou, 1998, p. 165-187.

● Danièle Drevet, Olivier Las Vergnas et Catherine Prokhoroff, « La Cité des métiers de la Vilette », dossier « La culture scientifique et technique face à la fracture sociale », *Alliage : culture, science, technique*, n° 29, 1995.

10. Olivier Las Vergnas et Christelle Estienney, « Structures d'information et d'orientation : une efficacité renforcée par le mariage des labels », *Actualité de la formation permanente*, mai 2006, n° 202, p. 19-22.

11. Ces analyses, comme celles du paragraphe précédent, sont dues à Bernadette Thomas, chargée du label « Cité des métiers » à la CSI.